

## **Présentation :**

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

## **Sommaire :**

<b>USA : Jugement des trois pirates aux 130 millions de CB.....</b>	<b>p2</b>
<b>France : Une entreprise à capitaux russes se juge discriminée.....</b>	<b>p4</b>
<b>La justice américaine publie un témoignage accablant contre UBS .....</b>	<b>p5</b>
<b>"Il devient risqué de se cacher dans un paradis fiscal".....</b>	<b>p5</b>
<b>Quand les femmes prennent le pouvoir dans la mafia .....</b>	<b>p7</b>

## **USA : Jugement des trois pirates aux 130 millions de CB**

Exclusif : Les autorités américaines jugent les trois têtes pensantes d'un vaste réseau de piratage de cartes bancaires.

Ce lundi 17 août 2009, les autorités de l'Oncle Sam ont fait état du jugement de ce que le Département de la Justice Américaine considère comme la plus vaste fraude à la carte bancaire jamais jugée aux États-Unis. 130 millions de données bancaires seraient passées entre les mains des trois pirates jugés en ce moment. Les trois suspects voleurs ont été inculpés pour cinq intrusions dans les bases de données de Payment Systems, 7-Eleven Inc. et Hannaford Brothers. L'un des pirates, Albert Gonzales (28 ans) avait épluché le classement Fortune 500, qui répertorie les 500 premières entreprises mondiales sur la base du chiffre d'affaires, pour déterminer ensuite leurs vulnérabilités. Nous vous parlions de cette bande, l'année dernière quasiment jour pour jour après l'inculpation de 11 pirates faisant parti de ce réseau.

Onze personnes qui avait été inculpées par un tribunal de Boston (USA) pour le vol et la revente de quelque 40 millions de numéros de cartes de crédit. Des données bancaires obtenues, entre 2003 et 2005, en piratant les systèmes informatiques de neuf grands distributeurs américains. Le ministère de la Justice indiquait déjà qu'il s'agissait de la plus importante affaire de piratage et de vol d'identité jamais traitée. Les informations volées avaient été revendues sur Internet, à partir de forums et chans IRC très ciblés, à d'autres internautes et groupes mafieux. Les pertes se calculeraient en millions de dollars pour les clients des sociétés TJX Companies [lire], BJ's Wholesale Club, OfficeMax, Boston Market, Barnes & Noble, Sports Authority, Forever 21 et DSW, Wal-mart [lire].

Des pirates que zataz.com vous avait présenté, ainsi que l'un de leur espace de "vente", en 2007 . Des pirates qui exploitaient les faiblesses des serveurs, comme ceux de TJX, pour mettre la main sur les données bancaires après avoir installé des sniffeurs et aspirés les bases SQL qu'ils pouvaient trouver. En octobre 2007, dans une déposition devant la cour de justice fédérale de Boston, Joseph Majka, le vice-président de VISA Usa déclarait [lire] que sa société avait alerté ses partenaires au sujet de 65 millions de comptes Visa compromis dans le piratage de TJX. Rien que pour VISA, la fraude TJX aurait coûté entre 68 millions et 83 millions de dollars. Officiellement MasterCard a annoncé 29 millions de cartes touchées par cette fuite.  $65 + 29 = 94$ . TJX annonçait encore 45 millions d'informations compromises à la même date.

USA, Ukraine, Turquie, ...

Toute cette affaire a pris forme et une tournure rapide après l'arrestation d'un gros poisson du piratage informatique, le 2 août 2007. Un Ukrainien, Maksym Yastremskiy, avait été arrêté en Turquie (Lire) après avoir été accusé de commercialiser des données bancaires volées sur Internet. Il va s'avérer être un proche des actions pirates ayant visé la société TJX, maison mère des magasins Winners, HomeSenes, ... mais aussi des intrusions dans les serveurs des magasins Wal-Mart. L'escroc utilisait un forum et au moins deux channels IRC (Voir) pour commercialiser les données dérobées. L'une des failles se trouvait, entre autres, dans le logiciel censé crypter, chiffrer, donc rendre illisible, les données bancaires des clients.

Le FBI, les Services Secrets et plusieurs services de police de la planète (Canada, ...) avaient mis les bouchées double pour retrouver les pirates. Six d'entre eux seront arrêtés en mars 2007

(Lire). En septembre 2007, l'un des 6, Irving Escobar (19 ans), habitant de Miami (usa), avait été accusé d'avoir participé aux fuites bancaires ayant touché la société TJX. Il a été condamné à 5 ans de prison ferme et à rembourser 600,000 dollars. La maman d'Escobar a été renvoyée dans son pays, le Venezuela.

Les pirates jugés [Doc du DoJ] sont de diverses nationalités: américains, chinois, Ukrainiens, estoniens, russes et britanniques. Le cerveau de cette bande, Albert Gonzales (aka Sevgec) avait déjà été arrêté en 2003 pour le même type d'affaire. Il avait collaboré, à l'époque, pour faire arrêter des complices d'un autre piratage de masse de cartes bancaires.

Têtes de ... mûles

Pour blanchir l'argent, les pirates ont acheté, avec les numéros bancaires piratés, des cartes cadeaux achetées en ligne sur les sites Wal-Mart et Sam's Club. Ils blanchissaient l'argent, ensuite, en payant bijoux, objets de luxe et matériel hi-tech via les cartes achetées illégalement. Les autorités ont estimé que cette arnaque aura coûté un total de 3 millions de dollars. Les banques, à travers les Etats-Unis, ont été forcées de rééditer les cartes bancaires que les pirates avaient pu collecter dans une base de données contenant 18 mois d'informations bancaires.

En France, le blanchiment d'argent par Internet fait aussi des émules. En mai 2008, la brigade financière de Montpellier mettait la main sur 4 français qui jouaient aux "mûles" pour le compte d'un pirate Tunisien. En juin 2007, 50 autres Français se faisaient épinglez, dans toute la France, pour le même motif. Accepter de l'argent d'inconnus pour ensuite les renvoyer en Ukraine.

Et les fuites n'en finissent pas. Nous avons découvert, le 13 août 2009 un forum américain qui diffusait des centaines de données bancaires, dont plusieurs appartenant à des Français comme le montre l'extrait de notre capture écran. Noms, adresses, les 16 chiffres, la date de validité et le CCV, le code secret inscrit à l'arrière de la carte bancaire.

Comment se protéger ?

En France, nous avons la chance d'avoir des institutions bancaires réactives et une loi qui protège les consommateurs. Sachez qu'en cas de fraude, un dépôt de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie est une obligation. Faites opposition en cas de prélèvement. Il est fortement conseillé de doubler cette plainte par un courrier recommandé avec accusé de réception auprès de votre conseiller financier. Dans tous les cas, votre banque, après enquête, remboursera l'argent prélevé illicitement. Vous avez 70 jours pour agir, mais le plus tôt est le mieux (art. L. 132-6 / 132-4 du Code monétaire et financier).

Aujourd'hui, les banques proposent des solutions de carte unique de paiement, comme PayWeb card, par exemple, pour le Crédit Mutuel du Nord. Un moyen de paiement électronique qui vous permet de créer un numéro de carte bancaire avec une autorisation de paiement à usage unique d'un montant que vous avez choisi pour une validité d'un mois. Une carte, un numéro, un montant. Vous souhaitez acheter une paire de baskets, un sac de marque, une montre, un jeu vidéo, un disque ? La banque va vous fournir un numéro à 16 chiffres, un CCV pour un montant que vous allez lui prédéfinir. Bref, même si un pirate met la main sur ces numéros, ils ne lui serviront à rien. Le commerçant aura été payé et votre compte en banque, et vos vraies données bancaires, protégées.

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.zataz.com/news/19373/carte-bancaire--piratage--vaste-r%C3%A9seau--jugement--millions-de-CB.html>

---

### **France : Une entreprise à capitaux russes se juge discriminée**

En mars, l'entreprise de cognac A. de Fussigny, à capitaux russes, a porté plainte au pénal pour discrimination, excédée par le refus des banques locales de la soutenir.

Investir en France peut parfois relever du parcours du combattant, voire virer au cauchemar. Jean-Dominique Andreu, président du fonds de commerce de cognac et de brandy A. de Fussigny, n'est pas loin de le penser. En mars, il a porté plainte au pénal pour discrimination, excédé par le refus des banques locales de le soutenir.

Pourtant tout commence bien. Fin 2007 le groupe Aroma, numéro 2 russe du brandy, achète 50 % de la société. Mais tout se gâte très vite. Alors que l'entreprise a ouvert un compte à la Banque Populaire Centre-Atlantique, le jour de la signature de l'acquisition, le financement - 400.000 euros - n'est pas au rendez-vous. Peu après, et après avoir multiplié les demandes de renseignements complémentaires, la banque clôture les comptes.

Jean-Dominique Andreu se tourne vers les autres banquiers de la région. Les refus s'enchaînent, motivés selon lui par la suspicion vis-à-vis des investisseurs russes, soupçonnés de blanchir de l'argent sale. Une raison souvent évoquée « verbalement, mais jamais par écrit ». Or, à sa connaissance ni les enquêtes menées par Tracfin ni les descentes répétées des Douanes ne vont dans ce sens. Il trouve finalement des partenaires bancaires - Barclays, Fortis et Crédit du Nord - en région parisienne.

Malgré cela, Jean-Dominique Andreu souhaite que sa plainte aboutisse afin « que cela ne se reproduise pas et qu'on cesse de décourager les investissements étrangers ». Il a contacté au cours des derniers mois, sans réponse, tant les services de Bercy (Christine Lagarde et Hervé Novelli mais aussi l'AFII) que ceux de la Banque de France, ou bien encore le Premier ministre et même l'Elysée. A défaut d'avoir trouvé une issue claire, et alors que se profile en 2010 une année croisée d'échanges culturels et économiques, le dossier aurait été évoqué dès l'automne 2008 lors de la rencontre entre François Fillon et Vladimir Poutine, et à la mi-juin cette année lors de la réunion du Comité économique, financier, industriel et commercial franco-russe, en présence de Christine Lagarde.

A l'AFII, David Appia indique ne pas connaître ce dossier personnellement, mais assure « être là pour aider les investisseurs ». Avec toutefois une limite : « les difficultés commerciales ne sont pas de notre responsabilité ».

CLAUDE FOUQUET

Les Echos du 18/08/2009

---

## **La justice américaine publie un témoignage accablant contre UBS**

La justice américaine, qui mène une lutte sans merci contre les contribuables coupables d'évasion fiscale, a publié le témoignage d'un Américain avouant comment UBS l'a aidé à frauder. Selon ce document, la banque aurait ainsi conseillé bon nombre de ses clients.

La justice américaine, qui mène une lutte sans merci contre les contribuables coupables d'évasion fiscale, a publié le témoignage d'un Américain avouant comment UBS l'a aidé à frauder. Selon ce document, la banque aurait ainsi conseillé bon nombre de ses clients.

Ces informations sont contenues dans un document en ligne sur le site internet de la cour de district centrale de Californie à Los Angeles. L'Américain, John McCarthy, a accepté de plaider coupable d'avoir omis sciemment de déclarer au fisc de son pays l'argent qu'il détenait sur ses comptes ouverts à l'UBS en Suisse ou ailleurs.

Selon son témoignage, M. McCarthy, avait ouvert en Suisse chez UBS un compte au nom d'une société de Hong Kong dont il était le bénéficiaire et sur lequel il a transféré plus d'un million de dollars provenant de ses affaires aux Etats-Unis, "ce que savait l'UBS".

Ce compte, ajoute le document, "avait été établi avec l'aide d'un avocat suisse qui avait été conseillé au prévenu par des représentants d'UBS".

"D'autres fonds appartenant au prévenu ont été virés sur d'autres comptes suisses d'UBS à partir d'un compte contrôlé par le prévenu dans une banque des îles Caïman", ajoute cet "exposé des faits" attaché à l'accord par lequel M. McCarthy accepte de plaider coupable.

"Dans la gestion de son compte aux Caïman, le prévenu a reçu les conseils de représentants d'UBS qui lui ont indiqué que nombre de leurs clients américains ne déclarent pas leurs revenus et les font simplement disparaître", ajoute ce texte à charge contre la banque suisse.

M. McCarthy a également reconnu avoir rencontré en personne ou communiqué par téléphone, fax, ou courrier électronique avec des représentants d'UBS et son avocat suisse de 2003 jusqu'à 2008 "pour discuter" de ses comptes "ouverts chez UBS et des fonds qu'ils renfermaient".

le 17 août 2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lematin.ch/actu/economie/justice-americaine-publie-temoignage-accablant-contre-ubs-154910>

---

## **"Il devient risqué de se cacher dans un paradis fiscal"**

Au cours des dernières semaines, le Liechtenstein, les îles Vierges et les îles Caïmans ont annoncé des accords de coopération et d'échange de données permettant une levée progressive du secret bancaire dans le monde. Pascal Saint-Amans, expert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et spécialiste de la lutte contre les paradis fiscaux, fait le point sur l'avancée de ces travaux initiés lors du G20 de Londres, le 2 avril.

La plupart des centres financiers accusés d'opacité ont accepté de remettre en cause le secret bancaire. Les paradis fiscaux sont-ils sur le point de disparaître ?

Depuis le sommet du G20 en avril, des progrès majeurs ont été accomplis. Près de 90 pays ont pris l'engagement de respecter les standards de l'OCDE et sont passés à l'acte en négociant des accords d'échanges d'informations, y compris bancaires.

Le Luxembourg et la Belgique, par exemple, ont en quelques mois conclu plus de douze accords majeurs qui lèvent le secret bancaire. C'est aussi le cas de la Suisse qui a conclu douze négociations et signera bientôt les accords. Les îles Caïmans, très réticentes pendant des années, négocient également activement. On vient d'ailleurs de les retirer de ce que l'on appelle la "liste grise".

Dans cette catégorie figurent aujourd'hui une quarantaine de pays qui vont de la principauté d'Andorre au Vanuatu, en passant par l'Uruguay. Des négociations ont lieu, mais ce n'est pas général.

Qui sont les récalcitrants ?

Il n'y en a plus beaucoup, car même les pays dont on n'entendait pas parler se sont mis à négocier récemment, comme Samoa ou de plus petites juridictions telles que Sainte-Lucie ou Saint-Kitts. Hongkong et Singapour, eux, sont en train de faire évoluer leur législation pour être en mesure d'échanger les informations conformément au standard.

Il reste que d'autres juridictions n'ont pas bougé jusqu'à présent, ou peu, comme Panama. L'OCDE tient un compte précis et quotidien des avancées.

L'OCDE va-t-elle et peut-elle prendre des sanctions ?

Elle n'en a pas le pouvoir, mais le G20 avait annoncé, le 2 avril, qu'il était prêt à prendre des mesures contre les pays récalcitrants. Cela relève de lui. On verra ce qui sera décidé lors du prochain G20 à Pittsburgh (Pennsylvanie), les 23 et 24 septembre.

La levée du secret bancaire suffit-elle à faire disparaître la notion de paradis fiscal ? Ne pensez-vous pas, comme l'ex-juge anticorruption Eva Joly, qu'il faut aller plus loin ?

Le standard de l'OCDE consiste à échanger des renseignements, y compris bancaires ou fiduciaires (relatifs à un trust), à la demande. A tout moment, une administration peut ainsi réclamer à un autre pays de l'information sur ses contribuables, l'obtenir et taxer ce qui doit l'être. Il n'est donc plus possible de se cacher sans risque derrière un trust ou une société "boîte aux lettres" créée dans un centre offshore.

On peut aller plus loin, mais c'est déjà un changement radical.

Votre liste n'a-t-elle pas omis des petits paradis comme l'Etat américain du Delaware ou des zones franches en Chine ?

Le problème du Delaware concerne l'identification des vrais propriétaires des sociétés. Il a été identifié et sera surveillé. Mais rappelons que les Etats-Unis ne sont pas Monaco. Ils échangent beaucoup d'informations.

Quant à la Chine, Hongkong et Macao sont traités séparément. Et ces deux juridictions ont pris des engagements pour se mettre en conformité avec les principes de l'OCDE. Elles sont

d'ailleurs en train de modifier leurs lois pour être autorisées à échanger des informations bancaires.

Comment s'assurer que tous ces engagements seront respectés, que les informations transmises seront exactes ?

Pour s'assurer que l'on passe des paroles aux actes, nous allons mettre en place un système de revue par les pairs comme cela existe pour la lutte contre le blanchiment d'argent (le GAFI) ou contre la corruption publique. Les pays s'examineront mutuellement.

C'est le principal objet du Forum mondial, qui réunira plus de quatre-vingts juridictions à Los Cabos (Mexique), les 1er et 2 septembre prochains. Il s'agit de faire en sorte que l'impulsion politique donnée par le G20 se traduise durablement dans les faits. Tous les pays ont désormais la conviction que le secret bancaire ne doit plus exister à des fins de fraude. Et c'est dans l'intérêt de tous de respecter les règles du jeu.

Quelles seront les conséquences économiques de cette transparence ? Certains paradis fiscaux seront-ils ruinés ?

L'objectif est de restaurer de l'équité dans le système fiscal, de faire en sorte que tous les contribuables paient leur juste part d'impôt. Première conséquence : les recettes fiscales augmenteront. L'ampleur est difficile à évaluer, mais les enjeux sont importants. L'Irlande, qui a mis en place un système pour collecter l'argent de la fraude via les filiales offshore de ses banques locales, a récupéré 1 milliard d'euros d'impôts ! C'est colossal.

Quant aux pays qui ont mis fin au secret bancaire à des fins fiscales, ils devront se mettre en concurrence sur la qualité de leurs services et pas sur l'abus du secret ! C'est une avancée vers une concurrence plus durable et saine.

Propos recueillis par Claire Gatinois  
LE MONDE du 15.08.09

---

### **Quand les femmes prennent le pouvoir dans la mafia**

La femme serait-elle l'avenir du crime? Des faubourgs de Naples à ceux de Lagos, des cartels mexicains aux gangs australiens, elles s'imposent de plus en plus dans un univers considéré - à tort - comme masculin à 100%. Le phénomène ne doit rien à un effet de mode, ni au succès de la série télé Mafiosa (Canal+), où une jeune beauté corse prend les rênes du clan familial. Aux Amériques comme en Europe, les mafieuses montent en grade.

La Sicile elle-même n'y échappe pas. Teresa Principato, magistrate spécialisée dans la lutte anti-Mafia, n'a cessé de répéter, ces dix dernières années, qu'il fallait en finir avec le stéréotype de la femme "victime", réduite au rôle de veuve éplorée ou d'amante soumise. "L'autre moitié de la Coupole", comme elle l'appelle joliment, a longtemps bénéficié, de la part de la justice italienne, d'une forme d'indulgence.

Certaines audacieuses, plus diplômées que leurs mères, ont pris des responsabilités, qu'il s'agisse du racket, de la gestion des biens immobiliers ou du blanchiment de l'argent de la drogue. Ainsi le cas de Giusy Vitale fait-il désormais référence en Italie. Avant de devenir, en

février 2005, la plus célèbre repentie du pays, cette Sicilienne de 37 ans aujourd'hui fut en effet la première "femme boss" de Cosa Nostra. En 1998, puis en 2003, elle contrôla avec une fermeté de "parrain" le secteur de Partinico, près de Palerme.

Quand "la Marraine" remplace "le Parrain"...

Ailleurs, les exemples ne manquent pas non plus. En Calabre, les femmes restent dans l'ombre mais jouent un rôle décisif. A Naples, il est fréquent que l'arrestation d'un chef de clan incite sa compagne ou sa soeur à prendre le pouvoir et, parfois, à ne plus le rendre. Idem au Mexique, où les cartels tombent parfois aux mains d'élégantes starisées par les médias...

Cette évolution ne surprend pas les Colombiens, qui ont en mémoire une pionnière du genre: leur compatriote Griselda Blanco, alias "la Marraine". Cette patronne-née, portée sur le sexe, la poudre blanche et les toilettes hors de prix, régna dans les années 1970 sur le trafic de cocaïne à Miami. Trois fois mariée, trois fois veuve, emprisonnée aux Etats-Unis de 1985 à 2004, elle est aujourd'hui âgée de 64 ans et vit cachée en Colombie.

Cette marraine a fait des émules dans les organisations latino-américaines... La dernière en date? Maria Gema Avilés, une Nicaraguayenne considérée comme une actrice clef du trafic de drogue en Amérique centrale. Recherchée par les polices de la région, elle traite d'égale à égal avec Juan Carlos Ramirez Loida, alias "Chupeta" (Sucette), l'un des chefs du cartel colombien du Norte del Valle. Un exploit, sur ces terres machistes. Et la preuve que le temps des mafieuses est peut-être arrivé...

Par Philippe Broussard, publié le 13/08/2009

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lexpress.fr/outils/imprimer.asp?id=780037&k=18>

---